

Fiche méthodologique 1 : Les premiers pas de la coopération

Comment identifier les premières pistes de coopération en lien avec ma stratégie locale ? Comment faire du GAL un acteur pro-actif dans la définition des projets de coopération ? Quelles sont les premières étapes de la coopération ?

1. Aborder la coopération au sein de mon GAL



Mobiliser les membres du GAL

Il s'agit en premier lieu de mobiliser les membres du GAL et notamment ceux du Comité de programmation, de convaincre de l'intérêt de coopérer, de donner envie, de transmettre une culture de la coopération à tous mais aussi de faire le lien entre la stratégie de développement local et la coopération. Cela peut se faire de différentes manières :

- ✓ organiser une session particulière dédiée à la coopération pour présenter une définition, les principes et engager un travail de réflexion sur les pistes possibles ; prévoir au minimum 3 ou 4 heures ;
- ✓ présenter les bonnes raisons de coopérer via un support communiquant et des exemples illustrés ;
- ✓ faire venir des GAL témoins pour sensibiliser et dédramatiser la coopération ;



Pour le choix du témoin, il faut évidemment veiller à ce qu'il ait une expérience confirmée en coopération (transnationale et interterritoriale), mais soyez vigilant à ce que le témoignage ne soit pas trop ambitieux et ne soit pas source de découragement ou d'un complexe de la part des membres du Comité de programmation ou du GAL.

- ✓ construire, mutualiser et diffuser des outils de communication à la coopération ; ressources du réseau rural national 2007-2013 : http://www.reseaurural.fr/files/fiche_ressources.pdf ;
- ✓ mobiliser le Réseau rural régional pour une intervention au sein de votre GAL ;
- ✓ envisager les ressources humaines à mobiliser pour la coopération : recrutement d'un stagiaire, d'un service volontaire européen (voir programme ERASMUS+) ou mutualisation des ressources humaines à plusieurs GAL.

2. Identifier les pistes de coopération



Constituer un groupe dédié à la coopération

Les animateurs des GAL peuvent créer une cellule coopération composée d'acteurs publics et privés, avec les membres du GAL, incluant des représentants du Comité de programmation, intéressés et motivés par la coopération. Les participants seront les relais coopération du GAL. Ces groupes coopération peuvent être créés au début du programme pour faire émerger des pistes de coopération mais également tout au long de la programmation, pour assurer le suivi et maintenir la mobilisation des acteurs, le lien avec la stratégie de développement local.



Définir une stratégie de coopération

Plusieurs étapes sont nécessaires pour identifier les pistes de coopération :

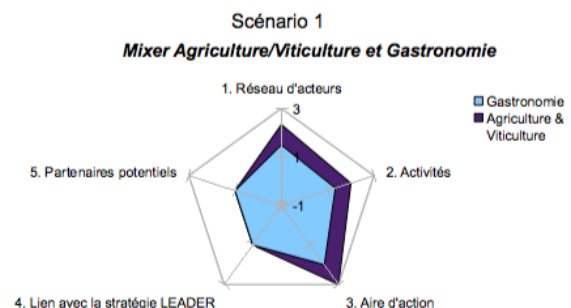
- ✓ identifier les personnes ressources sur votre territoire et les projets en cours : aucun territoire n'est vierge de coopération et de nombreux acteurs ont des contacts avec d'autres territoires en France, en Europe ou au-delà, dans des cadres personnels, professionnels, historiques... Les réseaux actifs dans la coopération peuvent aussi être mobilisés, comme les Comités de jumelages par exemple ou les partenariats de coopération de collectivités locales (Conseil régional, Département...). Ceci consiste à réaliser un diagnostic « ouverture du territoire » ;
- ✓ définir, sur la base de la stratégie locale de développement, les thèmes nécessitant une ouverture vers d'autres territoires afin de répondre aux enjeux locaux ;
- ✓ consulter la base de données des offres de coopération pour voir si certaines correspondent aux problématiques locales.

Une méthode structurée testée par le GAL Pays du Bugey

Le GAL Pays du Bugey a mis en place une méthode pour identifier les pistes de coopération. Elle s'est organisée en plusieurs étapes :

- création d'un groupe coopération composé de 8 personnes issues des secteurs publics et privés ; Il se réunit 1 à 2 fois par mois ;
- définition collective de la coopération au sein de la cellule coopération : « échanger sur des thématiques communes, par une découverte réciproque et le partage d'expériences entre partenaires pour apporter une valeur ajoutée aux territoires » ;
- identification des thèmes en lien avec leur stratégie : agriculture et viticulture, gastronomie, accueil des nouveaux arrivants, culture bugiste et patrimoine, sport, tourisme et nature ;
- construction d'une grille sur plusieurs critères : réseaux d'acteurs (densité, diversité, équilibre public/privé), activités (en nombre, variété et publics cibles), aire d'action (échelle), lien avec la stratégie LEADER, partenaires potentiels (implication des acteurs, portage de projet....) ;
- analyse de chaque thème (idée de coopération) pré-identifié sur la base de ces 5 critères et réalisation d'un graphique « en radar » pour chacun, afin de mesurer la faisabilité de chaque idée de coopération ;
- création de scénarios combinant les graphiques « en radar » de plusieurs thèmes, permettant aux membres de la cellule coopération de retenir un scénario avec 2 ou 3 idées de coopération ;

Exemple de scénario simulant deux pistes de coopération



- sélection du scénario comprenant 3 idées de coopération ;
- lancement d'offres de coopération pour les 3 pistes de coopération retenues.



Assurer le lien avec la stratégie de développement local lorsque le projet de coopération est porté par un autre acteur que le GAL

Le GAL n'est pas nécessairement à l'origine de tous les projets de coopération. Certains peuvent être portés par d'autres acteurs locaux. Dans ce cas, l'animateur du GAL a pour rôle :

- ✓ d'accueillir et d'échanger avec le porteur de projet, d'analyser la faisabilité, le lien avec la stratégie et la valeur ajoutée de la piste d'action ;
- ✓ d'évaluer les modalités d'intégration de la piste de coopération envisagée dans un projet ancré territorialement ;
- ✓ d'obtenir une pré-validation du Comité de programmation ;
- ✓ d'accompagner le porteur de projet dans la recherche de partenaires, dans l'organisation des premiers contacts ;
- ✓ d'aider au montage du dossier ;
- ✓ de s'impliquer dans le suivi du projet (type de comité de suivi/pilotage).

Un projet de coopération enrichi grâce à l'apport de LEADER, GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins-Auvergne

Un projet de coopération initialement porté par le Département et une association culturelle dans le cadre du programme Jeunesse en Action a pris une nouvelle dimension grâce à LEADER. En effet, à la fin de cette première étape, l'association s'est rapprochée du GAL pour voir de quelle manière LEADER pourrait soutenir le projet.

Après avoir vérifié que le projet était en lien avec la stratégie du GAL, l'équipe technique a apporté un accompagnement à l'association pour monter le projet. Son intégration dans LEADER lui a donné une véritable plus-value :

- un ancrage territorial ;
- la mobilisation de l'ensemble des acteurs notamment culturels du territoire ;
- l'ajout d'un volet insertion dédié aux personnes en recherche d'emploi.

3. Quelles sont les étapes à entreprendre suite à l'identification des pistes de coopération ?

Dès que les pistes de coopération ont été définies, il s'agit ensuite de :

- ✓ lancer un appel à coopérer à partir des thèmes/des pré-projets préalablement identifiés. Ceci implique de mobiliser et d'identifier localement les porteurs de projet potentiels susceptibles de porter le(s) projet(s) de coopération ;
- ✓ rédiger une offre de coopération pour identifier le « bon partenaire » (Cf. fiche méthodologique n°2) ;
- ✓ participer aux événements dédiés à la coopération organisés par les réseaux ruraux aux différentes échelles (régionale, nationale et européenne). Ceci permet d'intégrer une dynamique collective et de repérer plus facilement des partenaires potentiels ;
- ✓ organiser les premiers contacts avec les partenaires (Cf. fiche méthodologique n°2).